ARRÊTÉ

133 -2026

Portant dénomination d'une voie et numérotation des immeubles du Lotissement « La Boutares de l'Etre »

Le Maire de ROËZÉ SUR SARTHE,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-30 et L. 2213-28,
- Vu la délibération du Conseil Municipal n° DCM 2026-63 en date du 23 septembre 2026, portant modification de la délibération n° DCM 2025-65 relative à la dénomination d'une nouvelle voie au sein du lotissement « La Boutares de l'Être » et attribuant à cette voie la dénomination « Rue de l'Avenir »,
- Considérant la création du lotissement « La Boutares de l'Être », situé sur le territoire de la commune de Roëzé-sur-Sarthe, notamment sur la parcelle cadastrée section AA n° 104,
- Considérant que la voie desservant ce lotissement a été dénommée « Rue de l'Avenir » par délibération du Conseil Municipal ;
- Considérant qu'il convient d'attribuer un numéro à chaque immeuble desservi par cette voie afin de faciliter l'identification des propriétés, la distribution du courrier, l'intervention des services de secours et le déploiement des réseaux de télécommunication,
- Considérant qu'il appartient au maire de procéder à la numérotation des immeubles ;
- Considérant que des adresses ont précédemment été communiquées pour les immeubles du lotissement et qu'il convient de les rectifier afin de les mettre en conformité avec la délibération précitée et le plan de numérotation retenu ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 – ATTRIBUTION DES NUMEROS

Les immeubles situés dans le lotissement « La Boutares de l'Être », desservis par la Rue de l'Avenir, se voient attribuer les numéros figurant dans le tableau récapitulatif annexé au présent arrêté ; ce tableau précise les lots concernés et les adresses attribuées.

ARTICLE 2 – PLAN DE NUMEROTATION

Le plan de numérotation annexé au présent arrêté permet de localiser les lots et les numéros attribués.

Le tableau récapitulatif et le plan de numérotation constituent les annexes du présent arrêté et en font partie intégrante.

ARTICLE 3 – APPOSITION ET ENTRETIEN DES NUMEROS

Les numéros attribués devront être apposés de manière visible et lisible à proximité de l'entrée principale de chaque propriété, de façon à être facilement repérables depuis la voie publique.

L'entretien du numérotage étant à la charge des propriétaires, ces derniers veilleront à ce que les numéros demeurent visibles et lisibles.

ARTICLE 4 – RECTIFICATION DES ADRESSES PREDECEMMENT COMMUNIQUEES :
Les adresses précédemment communiquées pour le lotissement « La Boutares de l'Être » sont rectifiées et remplacées par celles figurant dans le tableau récapitulatif annexé au présent arrêté.
Les adresses figurant dans cette annexe constituent les adresses de référence à retenir pour les lots concernés.

ARTICLE 5 - EXÉCUTION DU PRÉSENT ARRÊTÉ :
Le Maire, ou son représentant, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ROËZÉ SUR SARTHE, le 14 octobre 2026

MAIRIE DE ROËZÉ SUR SARTHE (Sarthe) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Maire, Christophe BERTRE

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, selon les conditions prévues par les textes en vigueur.
Acte publié et affiché le 15/10/26
Acte Diffusé à :
* Foncier Aménagement
* SAS Primaxes

Annexe 1

TABLEAU DE NUMÉROTATION DES LOTS DU LOTISSEMENT « LA BOUTARES DE L'ÊTRE »

Numéro de lot	Adresse attribuée
Lot n°1	22 rue de l'Avenir
Lot n°2	26 rue de l'Avenir
Ilot C	23 rue de l'Avenir 27 rue de l'Avenir 29 rue de l'Avenir 33 rue de l'Avenir 37 rue de l'Avenir 41 rue de l'Avenir 45 rue de l'Avenir 47 A rue de l'Avenir 47 B rue de l'Avenir 49 rue de l'Avenir
Ilot B	61 rue de l'Avenir 67 rue de l'Avenir 71 rue de l'Avenir 77 rue de l'Avenir 81 rue de l'Avenir
Lot n°23	96 rue de l'Avenir
Lot n°22	106 rue de l'Avenir
Lot n°21	110 rue de l'Avenir
Lot n°9	117 rue de l'Avenir
Lot n°20	120 rue de l'Avenir
Lot n°10	121 rue de l'Avenir
Lot n°11	137 rue de l'Avenir
Lot n°19	140 rue de l'Avenir
Lot n°12	149 rue de l'Avenir
Lot n°18	152 rue de l'Avenir
Lot n°13	153 rue de l'Avenir
Ilot D	158 rue de l'Avenir 160 rue de l'Avenir 164 rue de l'Avenir 166 rue de l'Avenir 170 rue de l'Avenir 172 rue de l'Avenir
Lot n°14	171 rue de l'Avenir
Lot n°15	173 rue de l'Avenir

Annexe 2

PLAN DE NUMÉROTATION DES IMMEUBLES DU LOTISSEMENT « LA BOUTARES DE L'ÊTRE »
Rue de l'Avenir

